

**Direction départementale des territoires  
du Haut-Rhin**

Service eau, environnement et espaces naturels

Colmar, le 28 septembre 2018

**Projet d'arrêté concernant  
la réglementation du tir au moyen de  
calibres spécifiques : 22LR et 17 HMR**  
Consultation du public  
du 09 au 30 octobre 2018

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral fixant la réglementation du tir du corbeau freux, de la corneille noire, du rat musqué et du ragondin au moyen de calibres spécifiques.

Ce projet intervient suite à la demande de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin, en date du 6 mars 2018. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de réduction des dégâts aux cultures agricoles et aux infrastructures au moyen de calibres plus adaptés.

L'objectif de cet arrêté est également de réguler les populations des espèces citées sur l'ensemble du département.

Cet arrêté est proposé à titre expérimental sur 2 ans. Un bilan annuel sera présenté en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex,
- par courriel à : [ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr)

L'adjoint au directeur départemental des territoires,  
Chef du service eau, environnement et espaces naturels

Pierre SCHERRER

